

**Compte rendu du
CONSEIL D'ÉCOLE
du lundi 16 octobre 2023
École Élémentaire Antoine de Saint Exupéry
Rue Günther Koch 87170 Isle**

Membres présents :

| | |
|---|---------------------------|
| Direction | Voir feuille d'émargement |
| Enseignants | Voir feuille d'émargement |
| Représentants Mairie, adjoints au Maire d'Isle | Voir feuille d'émargement |
| Représentants Parents d'élèves | Voir feuille d'émargement |
| Invités | Voir feuille d'émargement |

Personnes excusées: Monsieur le Maire, Mme Ballot, Mme Schneider, M. Couty, Mme.M le membre du Rased

Ordre du jour :

1. Installation du nouveau conseil d'école : présentation, fonctionnement, vote
2. Les questions transmises aux RPE par les parents
3. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves
4. Fonctionnement de l'école : effectifs et répartition, règlement intérieur de l'école, aménagements/travaux, remarques.
5. Santé et Sécurité à l'école : - les règles sanitaires en lien avec la COVID
- les 2 PPMS plans de mise en sûreté/alerte incendie + Vigipirate
6. Le suivi des élèves : PPS, évaluations nationales, APC, pacte, liaison école-famille
7. Le projet d'école et son axe E3D + les projets collectifs
8. Compte rendu financier de la coopérative scolaire

En annexes feuilles d'émargement

*Avant de commencer à proprement dit ce conseil d'école, le directeur
-rappelle qu'un moment convivial clora les 3 conseils d'école et que les enseignants prennent en charge le
premier
-souhaite faire part de son engouement de retrouver les différents partenaires de l'école (parents, APE, RPE,
la mairie avec ses différents services)
et du plaisir à retrouver l'équipe éducative (enseignants et AESH) pour cette nouvelle année scolaire.*

La séance est ouverte à 17h50

Le directeur propose qu'elle commence par une minute de silence afin de rendre hommage à M.Samuel PATY et M.Dominique BERNARD, deux enseignants assassinés, qui de par leur profession permettaient aux élèves de s'ouvrir à la réflexion intellectuelle, à la notion de respect des idées et des personnes.

Mme De Beaunay (enseignante) assure la prise de notes de ce conseil d'école. Le directeur l'en remercie.

1. Installation du nouveau conseil d'école présentation, fonctionnement et vote :

➤ **Présentation des différents membres présents :**

tour de table de présentation et des missions :

- l'association RPE, = les représentants des parents d'élèves élus en nombre égal à celui des classes+l'ULIS : 17. Ils sont élus par les parents, ils les représentent et participent à la vie de l'école.
- l'association APE, qui s'occupe des activités extra scolaires, d'organiser des manifestations pour les enfants, le but est de faire du lien et d'apporter des fonds pour les élèves.
- DDEN, M Robert Couty nommé par l'inspection académique, dont la mission est de servir de lien entre les partenaires et l'école ;
- les représentants de la municipalité, M Gilles Bégout Maire et Pascale Fontarensky adjointe chargée des affaires scolaires ;
- les enseignants de chaque classe et le directeur.
- M. l'Inspecteur circonscription HV6

➤ **Fonctionnement :** lecture puis vote du règlement intérieur du Conseil d'école qui avait été envoyé en amont

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Du conseil d'école Antoine de St EXUPERY à Isle 2023 – 2024

Article 1^{er} : *Le Conseil de l'École comprend parmi ses membres, en 2023 – 2024 comme :*

- Membre de droit avec voix consultative :

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription de Haute-Vienne 6

- Membres de droit avec voix délibérative :

Le directeur de l'école, Président du Conseil d'École : M. Casagrande

Le Maire de la commune ou son représentant

Un conseiller municipal, désigné par le Conseil Municipal

Les 17 enseignants de l'école ⁽¹⁾ :

Les 17 parents élus titulaires ⁽¹⁾ : (les parents élus suppléants si les titulaires ne sont pas présents)

Les Délégué(e)s Départementales de l'Éducation Nationale chargée de visiter l'école

(1 vote par DDEN, au maximum 2 DDEN)

Mme ou M. MAUROUX/BAUGE BORIE, membre du réseau d'aides spécialisées (RASED), intervenant dans l'école, choisi(e) par le conseil des maîtres ou son représentant.

Soient 39 membres, donc 39 votes (pour/contre/abstention).

Article 2 : *Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, obligatoirement dans le mois qui suit la proclamation des résultats des élections des représentants des parents d'élèves.*

Article 3 : *La convocation et l'ordre du jour du conseil d'école sont établis par le Président du conseil d'école. Il est adressé aux membres de droit au moins huit jours avant la date de la réunion. Il*

appartient à ces derniers (les membres titulaires), s'ils ne peuvent être présents, de transmettre à leur suppléant la convocation.

Le conseil d'école peut également être réuni suite à la convocation par le directeur de l'école, à la demande du maire ou de la moitié des membres.

Article 4 : *Peuvent assister avec voix consultative aux séances du conseil d'école, pour les affaires les intéressant, les personnalités citées à l'article 17 du décret du 06 septembre 1990 (IEN).*

Le président du conseil d'école peut en outre inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation peut être utile en fonction de l'ordre du jour. Il revient au président du conseil d'école de mener les débats, distribuer la parole, organiser le vote en cas besoin.

Article 5 : *Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école. Ils ne prennent pas part aux débats, sauf après y avoir été invités par le président.*

Article 6 : *A réception de l'ordre du jour de la réunion du conseil, tout membre qui souhaite voir traiter une question particulière ne figurant pas à l'ordre du jour, la transmet par écrit au président du conseil d'école au moins 48 heures avant la tenue de la réunion*

Article 7 : *Les scrutins du conseil d'école se déroulent à main levée. Si l'un des membres de droit en fait la demande, le scrutin se déroulera à bulletin secret.*

Article 8 : *Le déroulement de la séance est consigné dans un procès-verbal accompagné, le cas échéant, de la fiche portant la ou les délibérations du conseil et les votes exprimés (modèle joint).*

Le procès-verbal est rédigé par un (e) secrétaire de séance désigné (e) en début de séance.

Le procès-verbal est finalement dressé par le président du conseil d'école, signé par celui-ci et contresigné par le secrétaire de séance ;

Le procès-verbal est soumis aux règles de diffusion suivantes :

Un exemplaire est consigné dans un registre spécial consigné à l'école

Un exemplaire est adressé au maire de la commune

Un exemplaire est remis à chaque membre de droit du conseil d'école

Un exemplaire est adressé à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription

Un exemplaire est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Article 9 : *Toute observation sur le contenu du procès-verbal doit être transmise au président du conseil, dans un délai de 8 jours suivant sa réception.*

Le président du conseil d'école, dans un délai de 8 jours suivant la réception des observations, apporte, selon l'urgence, la réponse souhaitée ou indique que la question posée sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

Article 10 : *Pour l'année scolaire, les dates des conseils d'école : lundi 16 octobre 2023, mardi 19 mars et jeudi 20 juin 2024.*

Le Directeur, Président du Conseil d'École

⁽¹⁾ *Autant de maîtres que de parents que de classes*

➤ **Vote pour le fonctionnement**

Le présent règlement intérieur du conseil d'école a été adopté en séance du 16 octobre 2023

Vote à main levée, résultats : 29 pour ; 0 contre, 0 abstention

2. Les questions transmises aux RPE par les parents :

Il a été fait le choix de ne pas transmettre de question au 1er conseil d'école et que les sujets soient vus au fur et à mesure, et pas qu'en conseil d'école. Volonté d'une mise en place d'une fluidité de communication à long terme, déjà initiée l'an dernier. Les sujets seront donc traités au fil de l'eau.

3. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Cette année une liste s'est présentée : 17 sièges étaient à pourvoir.

Un taux de participation de 57,14%; 58.89% l'an dernier ; 59.48% et 58,92% les années précédentes.

La liste a obtenu 323 suffrages exprimés sur 672 inscrits.

17 sièges ont donc été attribués.

Remarque : cette année il y a eu 61 bulletins blancs ou nuls (50, 63, 53 les années précédentes).

Les élections ont eu lieu uniquement par correspondance cette année (pas de mode électronique ; les dernières informations à ce sujet :

-l'arrêté ministériel n'a pas été publié

-cet arrêté reprendra notamment les données de l'annexe technique et les consignes qui devront impérativement être respectées par les prestataires de solution de vote électronique (ex : GEDIVOTE, NEOVOTE, VOXALY mais pas pour l'instant Pronote et l'appli gratuit "balotilo")

-dans le 1er degré, la mise en œuvre des prestataires est subordonnée à l'accord de la commune car c'est cette dernière qui en aura la charge financière.)

4. Fonctionnement de l'école :

➤ **effectifs et répartitions :**

Les élèves sont répartis de la manière suivante (carte scolaire du 14 septembre) :

| | classes | Effectifs hors ULIS | effectifs ULIS | Effectifs avec ULIS |
|---------------------------------------|-------------------------------|---------------------|----------------|---------------------|
| CYCLE II COURS PREPARATOIRE | CP Mme SCHNEIDER Elisabeth | 23 | 0 | 23 |
| | CP Mme PRADEAUD Christelle | 23 | 0 | 23 |
| | CP Mme BALLOT Gwénaëlle | 22 | 3 | 25 |
| | CP CE1 Mme FERNANDEZ Nathalia | 7 | 1 | 8 |
| | TOTAL DU NIVEAU | 75 | 4 | 79 |
| CYCLE II COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE | CE1 Mme DE BEUNAY Sandrine | 22 | 0 | 22 |
| | CE1 CHAPUT Geoffrey | 23 | 2 | 25 |
| | CE1 Mme MICAUD Océane | 24 | 0 | 24 |
| | CP CE1 Mme FERNANDEZ Nathalia | 13 | 0 | 13 |
| | TOTAL DU NIVEAU | 82 | 2 | 84 |
| CYCLE II COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE | CE2 Mme DUPLANTIER Céline | 21 | 2 | 23 |
| | CE2 Mme JUDE Catherine | 22 | 0 | 22 |
| | CE2 Mme VERNAUDON Hélène | 24 | 0 | 24 |
| | TOTAL DU NIVEAU | 67 | 2 | 69 |

| | | | | | |
|-----------|------------------------|-------------------------------|-----|----|-----|
| CYCLE III | COURS MOYEN 1ERE ANNEE | CM1 M. BETHOULE Jean-Claude | 27 | 0 | 27 |
| | | CM1 Mme DELANNE Nathalie | 27 | 0 | 27 |
| | | CM1 Mme LALLOUE Catherine | 26 | 2 | 28 |
| | | TOTAL DU NIVEAU | 80 | 2 | 82 |
| CYCLE III | COURS MOYEN 2EME ANNEE | CM2 Mme VIGNAUD-MARQUES Sandy | 27 | 0 | 27 |
| | | CM2 Mme TEXIER Marie-Pauline | 26 | 2 | 28 |
| | | CM2 Mme LUSSO Claudine | 27 | 0 | 27 |
| | | TOTAL DU NIVEAU | 80 | 2 | 82 |
| | | TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS | 384 | 12 | 396 |

Total : 396 élèves (+5 arrivées : 1CP, 2CE2, 2 CM2) donc 401 réellement inscrits et présents), auxquels s'ajoutent les 8 élèves de la classe d'IME.
 les années précédentes : 403, 395, 436, 416 élèves

➤ **règlement intérieur de l'école :**

Le règlement intérieur est identique à celui de l'an dernier, excepté un point de façon à répondre à une problématique et permettre d'assurer la sécurité des élèves :

-la problématique rencontrée : des parents en retard ou retardés (prévenant l'école à la dernière minute ou pas) ou qui oublie de venir récupérer leur enfant à 11h30 ou 16h25.

-la solution proposée: prise en charge par l'enseignant pour une remise au personnel périscolaire afin que l'élève reste en sécurité (pas seul devant l'école + repas assuré le midi)

Mais cela passe par une obligation que l'élève soit inscrit auprès des services de la mairie.

-la proposition d'évolution du règlement intérieur de l'école :

« L'inscription des élèves aux temps périscolaire (cantine/garderie) **est très vivement recommandée.** En cas de retard ou d'oubli des parents pour récupérer leur enfant, cette inscription permettra d'assurer automatiquement la sécurité de l'élève et fera qu'il ne restera pas sans surveillance à l'extérieur des locaux de l'école (rappel de la circulaire 97-178 du 18 septembre 1997 : « *La sortie des élèves : elle s'effectue sous la surveillance de leur maître. Cette surveillance s'exerce dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires jusqu'à la fin des cours. Ils sont alors soit pris en charge par un service de cantine, de garderie, d'études surveillées ou d'activités périscolaires, soit rendus aux familles. Seuls les enfants de l'école maternelle sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux par écrit, et présentés au directeur ou à l'enseignant. »),*

La procédure deviendrait la suivante :

-la famille devra avoir procédé à l'inscription de l'élève sur le temps périscolaire de la pause méridienne et du soir

-à la sortie des cours et de l'enceinte de l'école, l'élève devra revenir pour avertir son enseignant qu'il est sans surveillance à l'extérieur de l'école

-l'enseignant concerné pourra remettre l'élève au personnel périscolaire (**uniquement si l'élève est inscrit sur ce temps**). L'élève sera soumis au règlement périscolaire en vigueur. »

vote pour le règlement intérieur de l'école 2023 - 2024

pour : 29

contre: 0

abstention : 0

➤ **aménagements/travaux:**

-les travaux d'été : ils ont été nombreux car 16 classes+ le dispositif ULIS + l'IME + la fermeture d'une classe ce qui a entraîné un déménagement du mobilier/des affaires pédagogiques et les demandes associées liées aux besoins transmises par les enseignants.

Toutes les demandes à destination des classes, donc des élèves, sont prioritaires.

Remerciements à M. DUMAIN pour sa mise en relation fin juin et l'état des lieux des demandes avec le Directeur sans oublier l'aidante visite avant la rentrée avec M. le Maire, Mme FONTARENSKY, M.DUMAIN. L'équipe enseignante adresse un grand merci aux agents des services techniques pour leur disponibilité et leur écoute (ceux qui interviennent et aussi Mme JOURDHEUIL).

Il reste quelques points mais qui seront réglés du fait du contact très régulier et facile avec les services techniques islois.

-le renouvellement du parc informatique : présentation par Mme Fontarensky de la proposition d'aménagement de la salle 38 en salle informatique. Ce point sera discuté en conseil des maîtres qui apportera une réponse à la municipalité.

Cela passe par un aménagement électrique, une sécurisation de la salle.

Il y aura 14 postes fixes+un espace « classe » au milieu+ un tableau mobile ; mise à disposition prévue en janvier 2024

Cette salle pourra être utilisée par le temps périscolaire. Il n'y aura pas de placard pour du rangement (le « cabinet de curiosités » sera déplacé dans une autre salle pour réutilisation du mobilier et équipements).

Les ordinateurs des classes mobiles peuvent être répartis dans les classes en ayant besoin. Cet équipement pourra être utilisé jusqu'à sa fin mais ne pourra pas bénéficier de réparation du fait de son âge.

-la végétalisation de la cour du bas et l'aménagement des autres cours :

présentation par Mme Fontarensky du projet proposé par un cabinet d'architectes (après rappel de l'historique de ce projet).

Les gros travaux d'aménagement commenceront lors des grandes vacances 2024 et devraient se terminer en octobre/novembre 2024. D'autres travaux (ex : plantations) prendront la suite.

La cour du milieu bénéficiera elle aussi d'un aménagement : installation d'un « city stade » dédié au sport (même calendrier)

Les dimensions de la structure seront à prendre en compte ainsi que le maintien des arbres actuellement présents afin de conserver suffisamment d'espace de cour pour les élèves et de l'ombre naturelle nécessaire en cas de chaleur.

Les membres du conseil d'école pourront faire remonter leurs questions afin que des réponses leur soient apportées.

➤ **remarques :**

-en cas d'absence, sauf cas de maladie contagieuse, il n'y a pas besoin de certificat médical.

Les parents doivent juste se mettre en relation avec l'école, le plus simple c'est par téléphone le matin même de l'absence. Au retour de l'élève absent, il suffit de justifier par écrit dans le cahier de liaison. Si c'est une absence programmée (par ex rdv médical), un simple mot dans le cahier de liaison suffit. Par contre, il faut que ce mot ne soit pas oublié afin que l'absence soit motivée (et pas prise en compte comme absentéisme scolaire).

-l'enseignant reste l'interlocuteur privilégié des parents : sur le temps scolaire, c'est lui qui a la charge et la responsabilité des élèves.

C'est donc avec lui que les parents doivent se mettre en relation pour toute question pédagogique ou en lien avec la vie à l'école, ou problème relationnel entre élèves en classe/récréation

Pour cela, il y a le cahier de liaison, ou à l'oral au début/à la fin des cours.

Dans tous les cas, il faut échanger avec l'enseignant pour l'informer et qu'une solution soit apportée selon le besoin.

Pour ce qui concerne le temps périscolaire (cantine et garderies), Antoine PHILOUZE est l'interlocuteur privilégié.

-il n'y a plus de personnel pour aider au fonctionnement de l'école : une personne en poste adapté « aide administrative » (Maria) ou un service civique qui répondait au téléphone/ouvrait le portail/+autres missions.

5. Santé et Sécurité à l'école :

➤ **Les règles sanitaires :** pour cette rentrée, il n'y a plus de protocole sanitaire en lien avec la COVID. Depuis le 1er février 2023, si une personne/un élève a des symptômes évocateurs ou s'il est testé positif à la Covid-19, elle n'est plus obligée de s'isoler. On n'est plus contacté par l'Assurance maladie dans le cadre du « contact tracing ». Toutefois, certains gestes et comportements restent fortement recommandés (gestes barrières, éviter les contacts, prévenir l'entourage, contacter son médecin, aérer, se laver les mains...) A l'école, cela n'empêche pas non plus que les élèves peuvent continuer de se munir d'une gourde ou d'un gobelet à leur nom ainsi que d'un essuie mains personnels.

➤ **La sécurité à l'école :**

Le PPMS risques majeurs (Plan Particulier de Mise en Sécurité) ; chaque enseignant a des missions précises à accomplir en fonction de la nature du danger (tempête, inondation, rupture de barrage, produits chimiques, explosion, séisme, glissement de terrain). Ce plan a été réactualisé en tout début d'année.

Le PPMS attentat intrusion : il s'agit d'un document qui établit un descriptif de l'établissement, qui recense les effectifs, les lieux de sortie, les lieux de confinement, les ressources de secours et les actions à mettre en place face à un danger. Ce plan est lui aussi réactualisé chaque année.

Ces 2 PPMS ont été transmis aux services référents de l'éducation nationale, à l'assistant de prévention et à la municipalité.

Un document de synthèse est mis à disposition de chaque enseignant ; il est gardé dans le registre d'appel. Ainsi, un remplaçant peut en prendre connaissance rapidement.

Les exercices sont préparés ou inopinés. Il y en a plusieurs dans l'année. Les enfants et les adultes apprennent les gestes, les sorties de secours, les signaux d'alerte. La répétition des exercices permet de créer des automatismes et de mieux gérer le stress lié à la situation.

- 1 exercice "attentat intrusion"
- 1 exercice de mise en sécurité pour cas de risques majeurs
- 1 exercice incendie

2 signaux existent :

- la sonnerie de cour en variant les temps d'appui pour les 2 plans ; une étude est en cours pour apporter une amélioration : elle pourrait devenir des messages vocaux très audibles/intelligibles. La date du premier trimestre 2024 est visée pour une mise à niveau.
- la sonnerie incendie

Le plan Vigipirate est toujours d'actualité:

Il est toujours recommandé de ne pas rester devant l'école, de respecter les horaires et d'éviter les attroupements.

Actuellement, l'ensemble du territoire national est au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ». Dans le contexte actuel de tensions au Proche-Orient, une attention accrue doit être observée.

Portail du haut : la zone de courtoisie pour la sortie des élèves est respectée ; remerciements aux parents qui la respectent, cela est moins oppressant pour les enfants et plus sécuritaire.

6. Suivi des élèves :

➤ **PPS / handicap accompagnement AESH :**

Dans l'école, il y a :

-16 classes au parcours général, avec des élèves ayant ou pas un handicap. 10 collègues AESH procèdent à des accompagnements pour les élèves notifiés par la MDPH. 16 élèves avec accompagnement ; 8 élèves en attente de réponse de reconnaissance d'handicap.

-un dispositif ULIS pour 12 élèves l'inclusion qui était déjà effective a été renforcée (apprentissage disciplinaires, participation aux projets, aux classes découvertes...)

-une classe délocalisée IME EMESD avec 8 élèves qui est elle aussi en lien avec les autres classes (pour d'abord une socialisation puis si cela est possible (c'est en fonction des différentes contraintes présentes) une participation ponctuelle ou totale à des projets et à certaines disciplines : EPS, éducation musicale, arts plastiques.

➤ **Les évaluations nationales :**

En ce début d'année scolaire, les compétences des élèves de CP, de CE1 et de CM1 en français et en mathématiques ont été évaluées. Ces évaluations sont un outil pour l'enseignant qui a pour objectif de lui permettre de définir les besoins des élèves. Les résultats des évaluations sont communiqués aux parents de chaque élève et ce individuellement.

Il y a bien évidemment les évaluations périodiques de classes. Une communication de ces résultats est effectuée. (en élémentaire, par le LSU (livret scolaire unique)). Il est établi par semestre ou par période scolaire ou période spécifique selon le choix de chaque enseignant.

➤ **APC :**Le fonctionnement est connu de tous et n'a pas besoin d'être détaillé.

➤ **Pacte :** nouveauté de la rentrée 2023 ; chaque enseignant a le choix de se porter volontaire ou pas. Le bilan du projet d'école avait transmis un non besoin de ce dispositif. M ; l'IEN a attribué des parts de Pacte pour permettre plus de souplesse de fonctionnement.

Sur le groupe scolaire St Exupéry, une enseignante s'est inscrite. Elle pourra intervenir sur du soutien scolaire auprès d'élèves en difficulté les mercredis matin ou lors de stage de remise à niveau pendant les vacances scolaires.

Pas de pacte pour les élèves en APC de façon à ne pas surcharger leur semaine

Comme pour l'APC, c'est sous la condition de recueillir l'accord de la famille.

La mise en place du Pacte est secondaire par rapport au fonctionnement général de l'école.

➤ **Liaison école-familles :**

Le cahier de liaison est l'**outil premier** pour communiquer entre l'école et les parents : les mots écrits/collés doivent être lus et signés. **Ce cahier doit être consulté tous les jours.**

Le blog : <https://blogsenclasse.fr/87-isle-primaire-saint-exupery>

Les messages importants concernant la vie de l'école sont déposés sur ce blog.

Le blog (avec sa partie cahier de textes) a été surtout un outil lors du confinement ou lors d'une fermeture de classe pour cause de COVID. Il n'a pas vocation à remplacer des cours en présentiel ni à se substituer au cahier de textes/de liaison. C'est un complément facultatif laissé au libre choix d'utilisation par chaque enseignant. Les enseignants qui le désirent ont un cahier de textes pour déposer les devoirs, les leçons et les recherches à faire à la maison.

Le blog est bien un moyen secondaire et complémentaire au cahier de liaison, tout comme le sont le cahier de textes électronique et l'adresse électronique professionnelle des enseignants :

-le premier support reste et doit rester le cahier de liaison/le cahier de textes de l'élève qu'elle que soit sa forme.
-les adresses électroniques étaient destinées à la continuité pédagogique, c'est à dire, les années passées, en cas de fermeture de la classe pour cause de COVID, ou maintenant pour faciliter le fonctionnement. Les enseignants qui le souhaitent peuvent communiquer leur adresse professionnelle. Cela peut être aidant lorsque le message revêt un caractère urgent. Mais les enseignants ont toute latitude pour en prendre connaissance (droit à la déconnexion).

7. Le projet d'école et son axe E3D

➤ Le projet d'école dont sa partie E3D:

Le projet d'école

-Volet 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves : améliorer les compétences des élèves (maîtrise de la langue, mathématiques, éducation morale et civique)

-Volet 2 : Les apprentissages et les parcours des élèves : favoriser la fluidité des parcours des élèves au sein d'une école inclusive (personnaliser les parcours scolaires des élèves selon leurs besoins ; renforcer la qualité de la vie scolaire)

-Volet 3 : les parcours spécifiques (Parcours d'éducation artistique et culturelle ; Parcours éducatif de santé ; Parcours citoyen; Éducation au développement durable ; Le développement des compétences numériques)

Les écoles d'Isle appliquent une culture d'école du développement durable depuis 2018 ; c'est un projet regroupant tous les acteurs de l'école et autour de l'école.

Il est présenté les différentes actions envisagées pour l'année autour de thèmes : réduction des déchets, actions de solidarité, énergie et éco-gestes, alimentation et depuis l'an dernier : la biodiversité.

Cette année s'ajoute le thème de l'eau.

Cela consiste à mettre en place une conscience et un comportement écocitoyens de tous nos actes, dans et autour de l'école (périscolaire, cantine, parents, fournitures...) sans créer d'éco-anxiété chez les élèves et les participants.

Pour la mise en place, il y a : 1 groupe de travail par période, 1 assemblée écocitoyenne par période (des élèves « éco-ambassadeurs »), 1 Comité de pilotage par trimestre avec deux enseignantes volontaires/bénévoles, Mmes LALLOUE et SCHNEIDER. Remerciements à M. BETHOULE pour toute la disponibilité et l'énergie qu'il a déployées au cours de ces 5 dernières années + remerciements à Mme LALLOUE qui poursuit et Mme SCHNEIDER qui prend le relais.

Les actions sont menées dans toutes les classes qui ont chacune des « éco-ambassadeurs » et en partenariat avec la cantine, le périscolaire et les services techniques de la mairie.

Les éco-ambassadeurs se sont réunis lundi 12 octobre (choix d'actions pour cette nouvelle année scolaire ; ils ont été élus en début d'année (il y a 3 semaines).

➤ Le projet jardin, qui est lié au projet E3D :

Madame Philouze en assure la coordination. Le planning d'occupation du jardin (1 ou 2 parterres par classe) et des plantations sera réactualisé ; l'entretien du jardin sera programmé selon la saisonnalité et la possibilité d'exploitation.

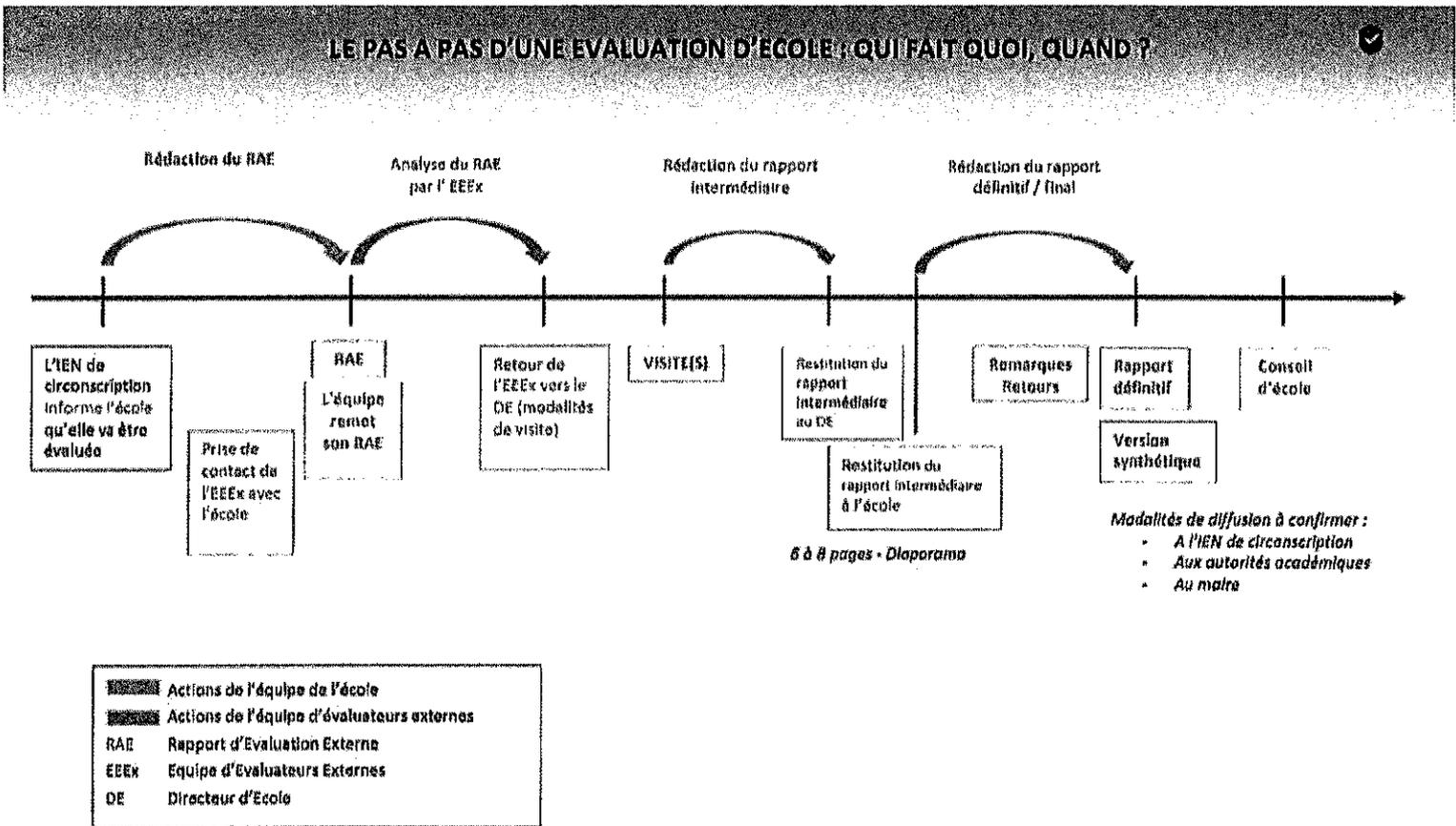
Un travail pédagogique sur la biodiversité sera poursuivi.

Il y aura un groupe de travail qui sera tenu de façon à rendre ce jardin plus attrayant et plus productif (apporter une/des solution(s) à la qualité du substrat présent : le changer? l'amender ? enlever le voile sous-terrain car les plantations périssent ? M. Serment, responsable municipal chargé des espaces verts, a été averti du problème d'exploitation.

Un appel au don de plants/semis/graines sera effectué auprès de tous les parents plus tard selon la résolution du problème d'exploitation.

➤ L'évaluation d'école :

Comme annoncé l'an dernier, elle sera mise en place.



Une réflexion en groupes de travail avec les différents partenaires de l'école visera 4 domaines.

La finalité : nourrir le projet d'école et améliorer le fonctionnement du service publique d'éducation (évaluer pour mettre en valeur+proposer des pistes d'améliorations, pas pour évaluer l'école/les enseignants ou le directeur précisément)

➤ Les autres projets collectifs :

de niveau ou de groupe de classe : exemple, les classes découvertes, le projet handball avec un intervenant, la sécurité routière (piste mise à disposition), les gestes qui sauvent avec l'Unass, l'éducation à la santé avec l'intervention d'étudiants du Service Sanitaire, la participation au Salon du Livre, le prix je lis j'écris en coopération

avec la Médiathèque, le programme pHare (lutte contre le harcèlement), l'écolobus (vélobus et pédibus) mis en place par l'APE...

+présentation par Mme Farcy de l'APE des actions qui seront menées cette année. Elles ont pour but premier de créer du lien social (les enfants y viennent s'amuser, les parents s'y rencontrer et cela permet un apport financier qui est ensuite redistribué aux élèves : 12€ cette année (10€ l'an dernier) car tout l'argent mis à disposition n'a pas été utilisé). L'argent est disponible par demande des enseignants au travers de la transmission d'une facture ou d'un devis.

Sept/oct Pédibus Vélobus : il y a eu un seul vendredi de fonctionnement car il n'y avait pas assez d'enfants et d'accompagnateurs

15 octobre "Vide ta chambre" à la salle du temps libre

1er décembre : "vente de sapin" de Noël au boulodrome (au parc des Bayles, avec vente aussi de décorations de Noël)

Courant décembre sur le temps scolaire, "spectacle de Noël avec la compagnie Vent de Lune" (date retenue du 4 décembre, à l'auditorium qui est disponible ; il y aura 3 représentations d'1 heure)

"Faîtes vos jeux" goûter/jeux Espace Bayles Isle le 4 février

16/17 mars "buvette et troc de livres" lors du salon du livre

22 mars "vente chocolats de Pâques" au local

12 avril "goûter/jeux/réparation de vélos" parc des Bayles avec l'association Véli-Vélo

Mai /Juin : pédibus vélobus

3 mai vente de plants et animation dans le cadre de l'E3D parc des Bayles

28 juin fête des écoles Parc des Bayles

8. Compte rendu financier de la coopérative :

(dans un but de transparence et pour donner connaissance à tous de l'utilisation de l'argent donné par les familles)

Le compte rendu est présenté par M CHAPUT (trésorier)

Les comptes ont été clôturés début octobre 2023

Pour l'année 2022-2023 : Total recettes : +24 262,46 € ; Total dépenses : -23 449,49€

Un bilan détaillé est transmis (présentation orale + communication écrite).

BILAN ANNUEL DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE USEP JEUNESSE SCOLAIRE ISLE

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Bilan établi le 13 octobre 2023

| Recettes | | Dépenses | |
|---|--------------------|---|--------------------|
| Intitulé | Montant | Intitulé | Montant |
| Participation de rentrée des familles | 3 110,00 € | Frais bancaires (banque postale, compris frais de clôture de compte) | 172,54 € |
| Participation des familles aux sorties faites durant l'année | 5 975, 50 € | | |
| Subventions pour sorties scolaires <i>MAIRIE</i> (3 776,60 € moins 306,60 € reversés à la maternelle Saint-Exupéry suite à une erreur de virement de la part de la commune) | 3 470,00 € | Abonnements, revues de classe pédagogiques | 412,61 € |
| Subventions projet E3D <i>MAIRIE</i> | 600,00 € | Contrat établissement MAE | 216,20 € |
| Subventions <i>APE</i> achats et sorties hors projet E3D | 1 814,46 € | Cotisations USEP | 1 706,00 € |
| Subventions <i>APE</i> projet E3D (appareil photo numérique) | 366,00 € | Dépenses des enseignants au titre des sorties scolaires (transports, entrées, JMF, théâtre, intervenants extérieurs hors E3D) | 16 321,30 € |
| Subventions projet E3D <i>Comité de jumelage</i> | 93,00 € | | |
| Autres subventions dont : | 5 271,00 € | Dépenses des enseignants au titre de l'achat de matériel pédagogique | 2 695,05 € |
| <i>Conseil Départemental</i> | 1 250,00 € | Dépenses des enseignants au titre du projet E3D (interventions + matériels divers) | 1 725,79 € |
| <i>Compte classe de découverte</i> | 3 766,00 € | | |
| <i>FOL</i> | 255,00 € | | |
| Recettes photos scolaires | 3 562,50 € | Rétrocession de la part de la subvention E3D revenant aux écoles maternelles | 200,00 € |
| Total des recettes | 24 262,46 € | Total des dépenses | 23 449,49 € |

Soit un bénéfice annuel de 812,97 €

La séance est levée à 20h10

*Remerciements à tous les participants du conseil d'école, à tous les parents et à la mairie
Tenue d'un temps convivial de partage et d'échanges entre tous les membres pour clore le conseil d'école*

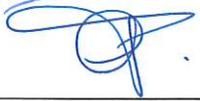
Le secrétaire de séance : Mme De Beaunay
signature

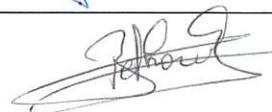


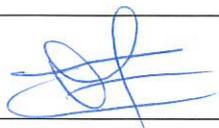
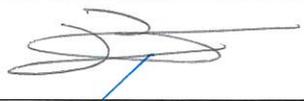
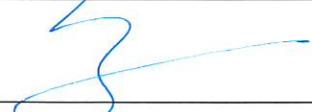
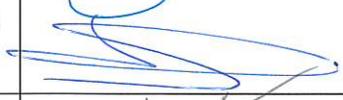
Le directeur : Stéphane CASAGRANDE
signature



Conseil d'École du Lundi 16 octobre 2023

| M./Mme | Nom | Qualité | Émargement |
|----------|------------------|--|---|
| M. | BLANCHER | IEN |  |
| | | | |
| | | MAIRE <u>ou</u> son représentant | |
| | | <i>Adjointe au maire</i> CONSEILLER MUNICIPAL |  |
| | | | |
| Mme ou M | | DDEN | |
| M. | COUTY | DDEN | |
| | | | |
| Mme | PHILOUZE/GUILMAN | ENSEIGNANT de classe |  |
| Mme | PRADEAUD | ENSEIGNANT de classe CP |  |
| Mme | BALLOT/OSTROWSKI | ENSEIGNANT de classe | |
| Mme | SCHNEIDER | ENSEIGNANT de classe | |
| Mme | FERNANDEZ | ENSEIGNANT de classe |  |
| Mme | MICAUD | ENSEIGNANT de classe |  |

| | | | |
|-----------|-----------------|----------------------|---|
| Mme | DE BEAUNAY | ENSEIGNANT de classe |  |
| M | CHAPUT | ENSEIGNANT de classe |  |
| Mme | DUPLANTIER | ENSEIGNANT de classe |  |
| Mme | VERNAUDON | ENSEIGNANT de classe |  |
| Mme | JUDE | ENSEIGNANT de classe |  |
| M | BETHOULE | ENSEIGNANT de classe |  |
| Mme | LALLOUE | ENSEIGNANT de classe |  |
| Mme | DELANNE | ENSEIGNANT de classe |  |
| Mme | TEXIER | ENSEIGNANT de classe |  |
| Mme | LUSSO | ENSEIGNANT de classe |  |
| Mme | VIGNAUD-MARQUES | ENSEIGNANT de classe |  |
| | | | |
| M | CASAGRANDE | DIRECTEUR |  |
| | | | |
| Mme ou M. | | RASED (G ou PSY) | |
| | | | |

| | | | |
|----------|----------------------|-------------------------------------|---|
| Mme | MONDOLLOT | ENSEIGNANT IME ESMED |  |
| Mme | FARCY Vanessa | APE |  |
| Mme ou M | RAYMONDEAU-MOUSTAPPA | REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS |  |
| Mme ou M | Chbiki Ahmed | REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS |  |
| Mme ou M | THOMAS Patrice | REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS |  |
| Mme ou M | RATHO Fayza | REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS |  |
| Mme ou M | BERSIU Agnès | REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS |  |
| Mme ou M | FAVAREL Caroline | REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS |  |
| Mme ou M | BARTOU Shphar | REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS |  |
| Mme ou M | RAYNAUD Frédéric | REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS |  |
| Mme ou M | DOUTRE Nathalie | REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS |  |
| Mme ou M | AYROLES Marion | REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS |  |
| Mme ou M | Lasbraunias Emilie | REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS |  |
| Mme ou M | | REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS | |
| Mme ou M | | REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS | |

